

Conseil académique de la LVR du vendredi 1^{er} juillet 2016

Relevé de conclusions

Le conseil académique de la LVR s'est tenu, le vendredi 1 juillet, au rectorat salle Dollin, sous la présidence de Monsieur le DAASEN, Frédéric Bablon. Ce conseil a été animé par Madame Catherine Piétrus, chargée de mission pour la LVR, de 14h30 à 17h.

Étaient présents :

Mesdames

Jacqueline Vidocin (IEN Lettres-Histoire),
Jocelyne Vieillot (IPR d'anglais),
Francine Doquet (IEN Lettres-Anglais),
Dominique Mounien (directrice de Canopé),
Josée Garin (principal de collège),
Paulette J'No Baptiste (coordonnatrice des cahiers créoles),
Jeany Sarant (représentant SPEG),
Catherine Piétrus (chargée de mission d'inspection LVR-créole).

Messieurs

Frédéric Bablon (DAASEN),
Georges Brédent (élu à la culture au Conseil régional),
Camilius Rabin (directeur du CCEE),
Bruno Kissoun (délégué à la culture au Conseil Régional),
Jean-Louis Lazare (IEN Sainte-Rose/Lamentin),
Jean-Claude Pétapermal (Proviseur de LP),
Georges Drumeaux (personne ès qualité),
Rémy SENNEVILLE (journaliste)
Claude Rivier (DAAC),
Jean-Claude Maccès (représentant FAPEG),
Teddy Tancons (représentant FAN- SNCL),
Jeffrey Sellin (IAN LVR),
Firmin Théophile (PFA LVR),
Bernard Hibade (CPD),
Olivier Mirval (CPD)

Excusé(e)s

M. Bernard Drymon, IEN chargé de la LVR pour le premier degré.

Après une introduction par Monsieur le DAASEN, on a procédé au bilan de l'année écoulée, en projetant un diaporama qui sera envoyé aux participants et aux membres absents qui ont été empêchés, en même temps que le relevé de conclusions. Ce bilan a été assuré par M. Hibade et Mirval pour le premier degré et par Mme Piétrus et M. Théophile pour le second degré. À l'issue de ce bilan, des réalisations du premier degré et des images d'actions réalisées au second degré ont été projetées à l'assistance qui a beaucoup apprécié la qualité du travail.

Il s'agissait, pour le premier degré, de courts films d'animation réalisés par les élèves de la circonscription du Nord-Grande-terre, avec leurs enseignants, sous la direction de l'IEN de circonscription, Geneviève Strozzyck. Pour le second degré, ont été projetées une action réalisée en partenariat avec la Région, *le panier créole* et des manifestations organisées dans deux collèges et deux lycées, autour de la semaine du créole, mais aussi en-dehors de celle-ci.

Après cette présentation, le débat a été ouvert.

La seconde partie qui a été aussi suivie d'un débat a été consacrée aux perspectives à court, moyen et long terme.

Le bilan :

Tant au premier degré qu'au second, le bilan est satisfaisant.

On peut noter un taux de couverture de la LVR en hausse dans le premier degré, tant au niveau du nombre d'élèves qu'au niveau du nombre d'enseignants. Quant aux classes bilingues, elles sont toujours au nombre de 12.

279 élèves sont concernés :

- 55 élèves en maternelle (2 classes)
- 64 élèves pour le cycle 2 (3 classes)
- 160 élèves pour le cycle 3 (7 classes)

Cette hausse de fréquentation est aussi visible au second degré, tant au collège qu'au lycée (voir le diaporama joint), mais le plus spectaculaire est la hausse qu'a connue le cursus professionnel, puisque pour la première fois, cette année, pratiquement tous les lycées professionnels ont été dotés d'heures en créole et ont assuré une formation aux élèves désireux de présenter la discipline au baccalauréat.

Pour cela, des enseignants de ces établissements ont commencé une habilitation (désormais parcours de validation de compétence), qui se termine au début de l'année scolaire à venir.

Les résultats du CAPES sont eux aussi très prometteurs d'un développement encore plus important de la LVR Créole, puisque pas moins de 4 candidats de l'académie ont été admis. À ce bon chiffre, viennent s'ajouter les deux enseignants du premier degré qui vont intégrer le second degré par le biais d'un détachement. Ces nouveaux recrutements vont insuffler un essor quantitatif à la discipline.

Les questions abordées ont concerné tant le premier que le second degré

Sur le premier degré :

Monsieur Tancons pose le problème de l'évaluation des élèves. À quoi monsieur Mirval lui répond que le chantier est en cours et que ceci constitue des items du nouveau programme.

Sur le collège :

Monsieur Lazard s'interroge sur la baisse du nombre d'heures au collège. Monsieur Théophile lui répond que cela dépend de la DHG accordée aux chefs d'établissement. Madame Garin nuance en précisant qu'il s'agit d'un travail d'équipe, que le

principal ne décide pas seul et que la grande mobilité des enseignants n'est pas un facteur favorable, puisqu'elle crée une déperdition des actions mises en place.

Madame Sarant s'inquiète de la baisse des moyens prévue à la rentrée 2016, alors que la volonté de monsieur le Recteur de développer la langue est clairement affichée.

Monsieur Tancons propose d'intégrer les heures de créole dans les horaires de base de l'établissement, comme cela est fait pour les autres disciplines.

La sensibilisation en 6^{ème} dans deux collèges de l'académie est saluée ainsi que la diversification des langues prévue dans la carte des langues. Il faut, en effet, aller dans le sens du plurilinguisme, dès le plus jeune âge. Les performances des élèves en langues ne peuvent qu'en être améliorées.

Madame Strozyck aborde le problème de la rupture de la 6^{ème} qui est pénalisante pour la politique de développement de la langue au primaire. Ce à quoi il a été répondu que le nouveau cycle 3 ainsi que le développement des classes bilangues à la rentrée prochaine devraient juguler ce problème.

Il a, en outre, été question des SEGPA et des ULIS dont les élèves ne bénéficient pas de l'enseignement de la LVR. Madame Vieillot relate l'expérience d'une enseignante en anglais qui a monté un projet anglais/créole dans une classe de SEGPA et madame Piétrus annonce qu'une demande a été lancée auprès des chefs d'établissements, pour qu'ils remontent auprès des services compétents leur assentiment et leurs besoins en heures, afin que soit proposée la discipline à ces élèves. À ce jour, trois établissements ont répondu favorablement.

Madame Sarant pose alors le problème de la continuité de l'enseignement du collège au lycée. Trop d'élèves se voient refuser leur inscription en seconde, alors qu'ils ont bénéficié de l'enseignement au collège. Ceci parce qu'il n'y a généralement qu'un enseignant de créole par lycée et que le nombre d'heures proposées (9 heures souvent) n'est pas suffisant pour satisfaire toutes les demandes.

Concernant le lycée professionnel, monsieur Pétapermal dit avoir le sentiment que l'on oppose le créole à l'espagnol, en lycée professionnel et relate l'expérience de certains élèves de l'établissement qu'il dirige, qui ont connu un déblocage et ont été fortement désinhibés grâce au créole. D'autres élèves de CAP ont fait de gros progrès dans les autres disciplines, grâce au créole. Selon lui, l'espagnol doit trouver sa place, mais pas en supprimant 2 heures de créole pour les classes de secondes, dans lesquelles la demande forte.

Les perspectives : des outils qui seront créés et des actions prévues ont été présentés

- *Audiolingua* présenté par le IAN : Le créole guadeloupéen sera le premier créole présent sur une plateforme appartenant à l'académie de Versailles, sur laquelle de nombreuses langues vivantes sont présentes, notamment 2 langues régionales.
- Création d'une plateforme avec des outils numériques (collaboration avec Canopé)
- Création d'un comité de pilotage.
- Canopé : Création de ressources importantes pour le développement de la LVR. Une aide sera demandée à la Région.
- Cahiers créoles : Colloque international en octobre avec des créolistes de différents pays. Approche globale des tous les apprentissages de toutes les langues. Chercher un impact dans toute la population. Offrir le N° 6 pour ouvrir les perspectives.

- *Projet 30 lanné Téléthon.*
- Semaine du créole : 6 au 10 mars 2017 – le thème de cette année *le vivre ensemble* sera approfondi. Un séminaire sera organisé au cours de cette semaine, en lien avec le thème retenu.
- Semaine nationale des langues vivantes en mai 2017.
- Exploitation de la carte des langues
- Projet linguistique qui va se mettre en place sur St Martin.
- Le créole va pouvoir être pris en LV2 au collège.
- Créole et FL : les enseignants de créole compétents en FLE ont été recensés, une formation sera mise en place et une collaboration avec le CASNAV sera effective.
- Créole en BTS dans certaines langues régionales depuis 2012. Nous aspirons à l'étendre au créole.
- Certification (enseigner les disciplines non linguistiques en créole). L'exemple de l'occitan dans l'académie de Bordeaux est à suivre, puisque les enseignants sont demandeurs.
- -DCL (diplôme de compétence en langue), en partenariat avec la Région. Ce diplôme existe déjà dans deux langues régionales.

Engagements et programmation de la Région

Monsieur Brédent, parlant au nom du président de Région, affirme la volonté de cette collectivité de consolider les liens pour mener la politique régionale de la LVR. Il annonce le renouvellement de l'existant, le renforcement de l'apprentissage de toutes les langues ainsi que les moyens qui seront alloués à la formation des enseignants.

Monsieur Rabin, pour sa part, partage le souci qui a été exprimé de développer tout ce qui va dans le sens de l'accès aux langues et préconise un élargissement du public qui devrait en bénéficier, sans discrimination. Les actions de la Région iront en ce sens.

Les deux collectivités auront besoin du rectorat. Il serait bon de s'inspirer de l'expérience d'autres régions comme la Bretagne ou la Corse où les collectivités sont très engagées dans le développement de la langue régionale.

Monsieur Rabin présente deux temps forts organisés par les Collectivités et un engagement de la Région dans le domaine de l'édition :

- 1) La manifestation annuelle *Kréyol an mouvman*, qui, pour cette édition, organise un colloque :
 - **Octobre 2017** : accueil d'une association qui regroupe toutes les langues régionales du 20 au 21 octobre, en Guadeloupe.
 - **Thème** : *Concert polysémique de la mondialisation : quelle valeur ajoutée par les langues régionales ?*
 - *Équipement scientifique des LVR- Invitation de multiples acteurs (diverses académies et structures...)*
 - *Place des nouvelles technologies dans le développement du patrimoine linguistique.*
 - *Gestion de la diversité linguistique dans le Bassin caribéen.*
- 2) **Le Congrès des écrivains de la Caraïbe en 2017.** Avec d'autres formes d'expression que la littérature (slam par exemple).

- 3) **Le soutien à l'édition et aux supports** : engagement de la Région.
La méthode de travail adoptée par la Région peut se décliner en 4 points :
Idée – projet – examen – soutien.

Propos généraux sur le créole et sur son enseignement et réponse de l'Institution en la personne de Monsieur le DAASEN

Madame Strozyck affirme que le créole n'a pas le même statut que les autres langues dans la mesure où il structure les compétences linguistiques de nombreux enfants. Monsieur Mirval lui répond que cet aspect a été travaillé dans les classes bilingues. Monsieur Théophile ajoute que la priorité est d'accéder au langage et monsieur Tancons déclare que l'on ne peut opposer les langues, compte tenu de notre environnement.

Madame Mounien témoigne de la volonté politique très forte qui existe dans d'autres régions. Elle donne l'exemple de la Corse qui a alloué 250 000 € de subventions à Canopé qui a soutenu la traduction de tous les manuels en langue corse et cite d'autres régions qui vont dans le même sens (Bretagne, Occitanie..). En ce qui concerne la Guadeloupe, il y aura une création de ressources importantes pour le développement de la LVR pour laquelle une aide sera demandée à la Région.

Madame J'No-Baptiste répond en sa qualité d'anthropologue sur l'apprentissage des langues et sur l'intérêt de leur diversification. Pourquoi apprend-on une langue ? Pour rentrer dans la mémoire de l'humanité. La diversité doit être acceptée pour la paix mondiale. Madame Vieillot en convient, après une question de monsieur Drumeaux, en rappelant la recherche de cohérence dans l'offre des langues vivantes dans l'académie.

Le représentant de la FAPEG, Monsieur Maccès évoque le regard des parents sur l'usage du créole dans les apprentissages. Comment utiliser l'apport du créole pour favoriser l'apprentissage du français ? Il pose aussi le problème des ressources pédagogiques : les enseignants doivent créer des outils pour assurer leur enseignement. Il lui a été répondu que c'est au contraire un élément positif : il peut être appréciable que le professeur ait la liberté de créer des outils selon les aptitudes des élèves dont il a la charge et les objectifs qu'il s'est fixés, en fonction des compétences que ces derniers doivent acquérir.

Madame Sarant évoque le problème de la formation des enseignants dans la prise en charge des enfants créolophones ou allophones. Madame Piétrus rappelle alors le projet de formation par des enseignants diplômés en FLE/FLES, en direction d'autres enseignants.

À tous ces propos, monsieur le DAASEN a apporté les réponses institutionnelles.

Ainsi, a-t-il énoncé les choix budgétaires et l'arbitrage académique. L'institution se doit de penser à la poursuite à tous les niveaux, mais cela ne se fait pas sans des coûts élevés. On ne peut pas dépenser l'argent que l'on n'a pas. La LVR fait partie de l'épanouissement des élèves guadeloupéens, mais il faut éviter l'affrontement disciplinaire. Tout est complémentaire. Il évoque la logique de la carte des langues et la volonté de favoriser la continuité.

Il rappelle que l'Histoire des langues a toujours été une histoire politique (ex des Jacobins qui ont voulu opprimer les langues régionales). Il ne s'agit pas de faire de la LVR un outil politique contre les autres langues, même si elle a une dimension identitaire. Il convient de toujours s'intégrer dans la dimension de la nation française.

Un comité de pilotage sera mis en place à la rentrée prochaine, animé par madame Piétrus dont monsieur le DAASEN a relevé la « *pugnacité* et la *ténacité* », en soulignant que « *le créole était en de bonnes mains* ».

Il importe de proposer un éveil à toutes les langues aux élèves. Tout l'enjeu est là : faire des élèves des linguistes-chercheurs. C'est la logique de la carte des langues, en plus de favoriser la continuité.

En réponse à la formation des enseignants sur la prise en charge des enfants allophones, il recommande que l'on s'appuie sur le capital linguistique des élèves et présente l'exemple de Saint-Martin où un important projet linguistique va être mis en place.

Aux propos de monsieur Brédent sur la résolution de consolider les liens pour la politique régionale de la LVR qui passe par le renouvellement de l'existant, le renforcement de l'apprentissage de toutes les langues et les moyens qui seront alloués pour la formation des enseignants, il acquiesce en reconnaissant que l'académie et les collectivités ont besoin d'œuvrer ensemble pour ce but commun.

La séance est levée à 17 heures.

Compte-rendu réalisé par Madame Piétrus, à partir des notes de Monsieur Georges Drumeaux.